



---

## **CHARTRE D'UTILISATION ET DE MODERATION DE LA PAGE FACEBOOK DE LA VILLE DE BOIS-LE-ROI**

---

Facebook est un service en ligne sur Internet qui permet de publier et de partager des informations de nature différente (textes, photographies, liens, articles, affiches,...) à destination d'un large public. L'outil Facebook permet également d'interagir entre « amis » ou « fans » sur toutes les publications en utilisant les commentaires.

« Aimer » ou « liker » la page officielle de la Commune de Bois-le-Roi (Seine-et-Marne) suppose l'acceptation sans réserve et le respect des règles énoncées ci-dessous, lors de chacune de vos visites sur cette page.

Cette page est avant tout une plateforme d'information à destination des bacots et des bacottes, de toutes personnes, habitants du territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau, Seine-et-Marnais, touristes ayant l'envie de découvrir la commune sous un autre angle. Elle permet de relayer les rendez-vous municipaux et associatifs se déroulant sur le territoire communal ainsi que les actions de la municipalité dans le cadre de la vie locale et/ ou intercommunale.

### **MODERATION**

La page Facebook officielle est administrée, animée et modérée par le service communication de la Commune. Le rôle des administrateurs/modérateurs est de veiller à la qualité des débats et au respect mutuel. Tout commentaire injurieux, insultant, diffamatoire envers ces publications correspond à une dévalorisation du travail des agents de la commune et dénigre la Commune de Bois-le-Roi au travers de ses représentants, c'est pourquoi ils sont automatiquement supprimés. La commune de Bois-le-Roi utilise la modération de la page automatique proposée par Facebook. Cette fonction masque les commentaires signalés comme indésirables grâce à une liste de mots clés et à un filtre à injures.

Vous êtes invités à vous exprimer librement dans le respect des opinions et des droits de chacun : si les critiques et expressions de désaccords divers ont toute leur place dans les débats, les invectives ou prises à partie ne sont pas indispensables.

Les modérateurs excluent tout propos contraire aux lois en vigueur. Cela inclut, de façon non exhaustive :

- Les attaques ou insinuations fondées sur les croyances ou leur absence, les origines ethniques, le sexe ou l'orientation sexuelle, les opinions politiques ;
- Les insultes, harcèlements, affirmations graves ou notoirement inexactes concernant les personnes ou les organisations ;
- Tout message obscène, pornographique ou relevant du harcèlement ;
- Tout message contraire aux droits d'auteur ou aux droits voisins, au droit applicable aux bases de données, au droit à l'image et au respect de la vie privée, ou qui enfreindrait toute autre disposition législative ou réglementaire en vigueur ;
- Toute attaque personnelle à l'égard des femmes ou d'hommes, élus ou non ;
- Les invectives ad hominem (propos agressifs, méprisants, péremptoirs) ou, de façon générale, tout propos attentatoires aux participants ;
- Toute utilisation de la page à des fins publicitaires ou commerciales ;
- La mention de coordonnées personnelles ou de lien hypertexte inappropriés ;
- Les contenus de sites web accessibles uniquement par abonnement payant ;
- Certains excès de prolixité ou de fréquence d'intervention nuisant à la participation équitable de tous ;
- Les contributions superflues ou redondantes sans apport particulier pour les échanges ;
- Les informations obsolètes ou ayant déjà été largement débattues ;
- Tout message hors sujet.

Afin de protéger ces derniers, et compte tenu des règles énoncées ci-dessus, la commune se réserve le droit de masquer ou de supprimer des commentaires de la page Facebook s'ils ne respectent pas cette charte. Nous nous réservons également la possibilité, en dernier recours, de bannir de la page tout utilisateur qui violerait ces règles et qui n'interviendrait sur la page fan que pour perturber l'action d'information de la municipalité. Ce bannissement revêt un caractère définitif.

Il ne s'agit en aucun cas d'un outil à vocation politique, c'est pourquoi tout commentaire ou publication ayant un caractère politique seront également supprimés. La page Facebook n'est qu'un support de communication au même titre que le site internet ou le magazine municipal. Toute interpellation des services ou des élus doivent donc être adressées à la mairie par courriel ([accueil@ville-boisleroi.fr](mailto:accueil@ville-boisleroi.fr)) ou par courrier pour être redirigées vers les services compétents.